

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Jean-Marie Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles,
pour l'assurance maladie et les accidents du travail,

ARTICLE 39

I. – Dans l'alinéa 15 de cet article, substituer aux mots :

« l'Institut national »,

les mots :

« l'Institution nationale ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans les alinéas 24 et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de rédaction.